

LA PROGRAMMATION SPATIALE DES PROJETS EOLIENS

Une nécessaire approche territoriale

Le développement de la filière éolienne est aujourd'hui une réalité dans notre pays. Pour autant, l'implantation d'aérogénérateurs n'est pas neutre sur leur environnement proche.

La question la plus délicate se pose en terme d'aménagement du territoire, en particulier l'évaluation des évolutions paysagères qui s'étend généralement au-delà des limites communales.

Longtemps écartées de la politique énergétique, les collectivités locales sont désormais invitées à s'impliquer et à mettre en évidence les conditions optimales d'intégration des parcs éoliens, à la fois sur les plans technique, environnemental, paysager et social. L'article 10 de la loi d'orientation sur l'énergie prévoit en effet la définition par le Préfet de Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) sur proposition d'une commune ou d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.



Photo ETD

Energies et Territoires Développement vous propose son expérience et ses compétences pluridisciplinaires dans le domaine de la programmation spatiale des projets éoliens.

Des schémas éoliens à différentes échelles

Une exposition Région Centre EDP Energie

L'énergie éolienne, quelles opportunités en région Centre ?

Traditionnellement agricole, la région Centre a quelque peu tourné la page des moulins à vent. Son territoire offre aujourd'hui de nouvelles opportunités de développement de l'énergie éolienne. Il revient désormais à chacun d'en faire le choix.

LE PARTENARIAT ADEME CONSEIL REGIONAL-EDF

Afin de mieux connaître la qualité des possibilités d'implantation et les territoires concernés par un développement éolien de l'énergie, l'ADEME, le Conseil Régional et EDF ont initié un atlas éolien régional. Cet outil d'aide à la décision est mis à la disposition de tous.

Les autorisations d'implantation sont délivrées par le PRÉFET suite à une proposition par les services de l'Etat. Ces derniers sont des partenaires à consulter pour l'étude de la faisabilité des projets.

La Bresse est la zone géographique la plus favorable à l'implantation d'éoliennes

LES OPPORTUNITÉS RÉGIONALES

Le plan éolien de la région Centre est un moyen viable sur certains parties du territoire. Néanmoins, des opportunités existent.

Un travail préalable est nécessaire et la faible rigueur du terrain, favorisant la qualité de vent, sont deux facteurs permettant de trouver des sites non fermés d'un point de vue environnemental et sonore et d'envisager plus facilement l'intégration paysagère. Les contraintes techniques (transport, réseaux électriques) se répercutent dans les parties les plus sensibles à l'implantation d'éoliennes.

Le réseau électrique est relativement dense et réparti sur le territoire, la capacité d'acceptation de courant (côté réseau) est limitée à quelques centrales de MW et limite à terme le développement de nouveaux projets.

ÉOLIENNE, quels impacts sur le patrimoine naturel ?

En respectant un certain nombre de règles, en associant au mieux les associations locales de protection de la nature et les experts locaux, utilisant des études sérieuses, il est possible de choisir les secteurs où l'impact environnemental des projets éoliens est faible.

ÉOLIENNE DANS LE PAYSAGE

Le patrimoine paysager est un élément de l'identité d'un territoire. L'implantation des éoliennes doit être en adéquation avec le paysage et le cadre de vie des habitants. Les projets doivent être conçus pour s'intégrer dans le paysage et ne pas dénaturer les sites sensibles.

ÉOLIENNE, LA FAUNE ET LA FLORE

Le patrimoine faunistique et floristique est un élément de l'identité d'un territoire. L'implantation des éoliennes doit être en adéquation avec le patrimoine faunistique et floristique. Les projets doivent être conçus pour ne pas dénaturer les sites sensibles.

Le éolien mérite d'être reconnu et considéré comme une catégorie spécifique respectant de l'environnement participant à l'évolution naturelle de nos paysages.

Extrait du dépliant réalisé dans le cadre du schéma éolien de la région Centre

L'éolien est aujourd'hui abordé dans différents documents tels que :

- ▶ Les schémas régionaux ;
- ▶ Les guides ou chartes départementaux ;
- ▶ Les schémas de développement éolien locaux.

Tous ces documents n'ont pas les mêmes objectifs, mais ils sont complémentaires.

Certains départements et régions ont ainsi entrepris des analyses visant à guider les développeurs vers les zones de moindres sensibilités. Ces approches doivent cependant être complétées par une recherche locale de cohérence d'implantation (schémas éoliens inter-communales, définition des ZDE).

Notre expertise pour guider vos choix

Nous associons au processus d'étude l'ensemble des compétences locales au travers d'un comité de pilotage dont le rôle est de suivre le déroulement de l'étude et de formuler régulièrement des avis sur ses résultats.

Il est essentiel que les services de l'Etat soient étroitement associés aux réflexions engagées pour que l'instruction des permis de construire soit ultérieurement facilitée.

De même, les projets éoliens en cours de développement sont identifiés et leurs opérateurs informés de la démarche engagée.

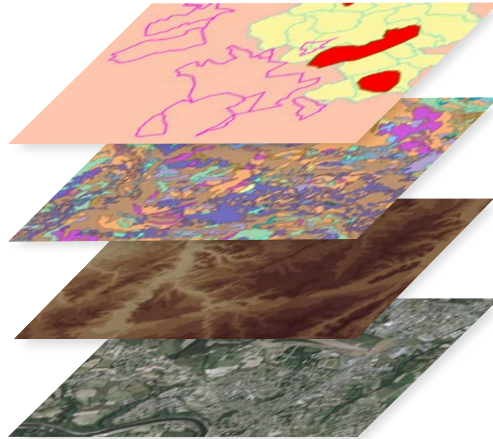


Pour réaliser votre schéma éolien, ETD s'appuie sur un **Système d'Information Géographique (SIG)** qui permet :

- ▶ De structurer des informations diverses (patrimoine naturel, servitudes techniques, bâti, gisement éolien...);
- ▶ Leur visualisation cartographique;
- ▶ Leur analyse thématique ou spatiale (définition de zones d'exclusion, analyse topographique, de distance, de visibilité ...).



Photo ETD



Analyse thématique ou spatiale : calcul de distance, de visibilité etc

Forêts, espaces verts, bâti etc

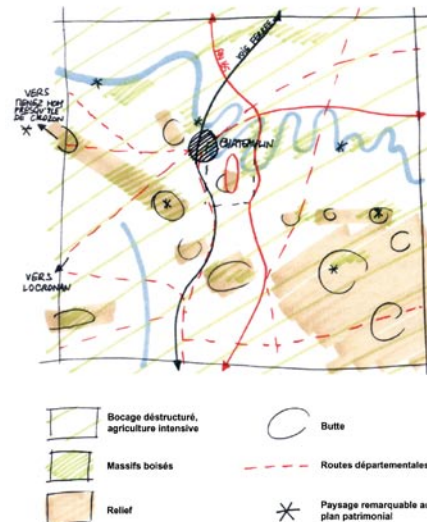
Modèle Numérique de Terrain

Image satellite ou photo aérienne

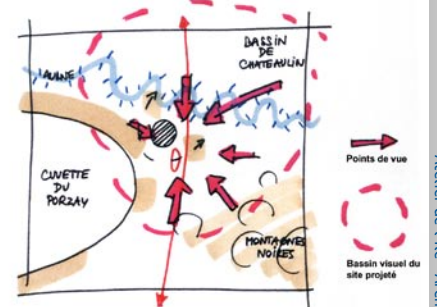
Des expertises menées en parallèle

- ▶ Un recensement des zones accessibles (croisement des couches de contraintes et des critères économiques - vent, connexion au réseau, prise en compte des usages locaux);
- ▶ Une étude paysagère sur l'ensemble du territoire d'étude;
- ▶ Une approche sensible des territoires à travers la connaissance qu'ont les acteurs locaux de leur territoire.

Synthèses des composantes paysagères



Vues sur le site



La cuvette du Porzay et l'arc de relief qui l'entoure constitue un bassin visuel à part. Depuis celui-ci on n'a pas de vues sur le site projeté. Depuis les Montagnes Noires au sud-est, on aperçoit partiellement le site selon notre position par rapport au relief. Le bassin visuel du site éolien projeté s'étend donc plutôt au nord-est de la zone d'étude. La vallée de l'Aulne, encaissée, constitue cependant un bassin visuel à part.

Atelier de l'Ule - Architectes et Paysagistes DPUG

Le choix des critères et le niveau de contrainte à appliquer font l'objet de discussions au sein du comité de pilotage.

Le croisement de ces différentes approches, menées volontairement indépendamment les unes des autres, permet d'élaborer une **stratégie territoriale d'implantation des parcs éoliens**. Des principes d'organisation entre les sites éoliens (emprise spatiale, rythme, orientation) et les caractéristiques du paysage (structures, végétation, éléments symboliques,...) sont mis en évidence.



Photo ETD



Un ou plusieurs scénarios d'implantation sont alors proposés et discutés au sein du comité de pilotage. Des actions de communication sont menées auprès du grand public (plaquettes, rapport de synthèse...).

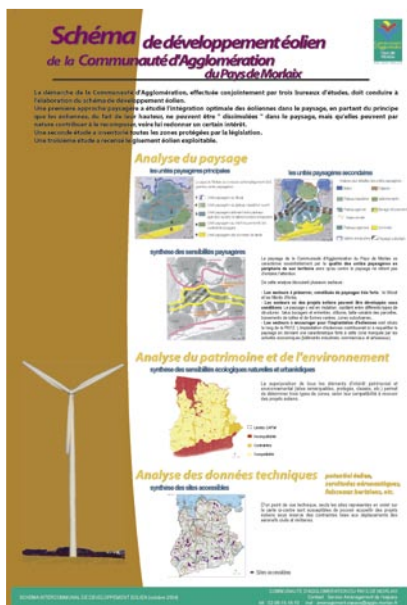
Sensibiliser et informer les concitoyens

Tout au long de l'étude il est important de diffuser une information claire et objective au grand public et d'associer les acteurs locaux au processus de choix.

Afin de porter l'accent sur les enjeux liés à la présence d'éoliennes sur un territoire, nous proposons de traduire le schéma éolien en terme d'indicateurs énergétiques (taux équivalent de couverture de la consommation électrique locale analysée), environnementaux (pollution évitée) et économiques (montant global de Taxe Professionnelle à percevoir, volume de travail généré localement...).

Ces indicateurs peuvent être associés à divers supports de communication réalisés par nos soins (module interactif intégré au site Internet de la collectivité, plaquette ou panneaux d'informations).

Ces indicateurs peuvent être associés à divers supports de communication réalisés par nos soins (module interactif intégré au site Internet de la collectivité, plaquette ou panneaux d'informations).

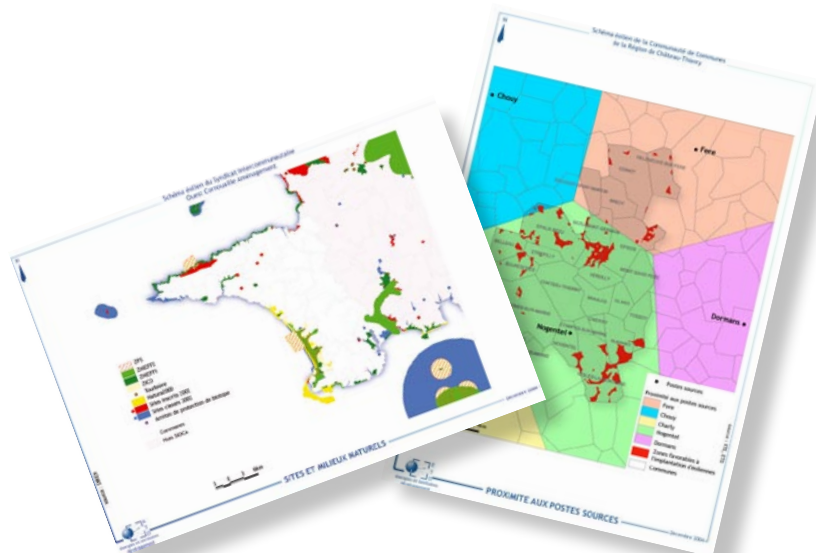


Panneau de présentation - schéma éolien CAPM



Module intégré au site internet de la CAPM pour présentation du schéma éolien

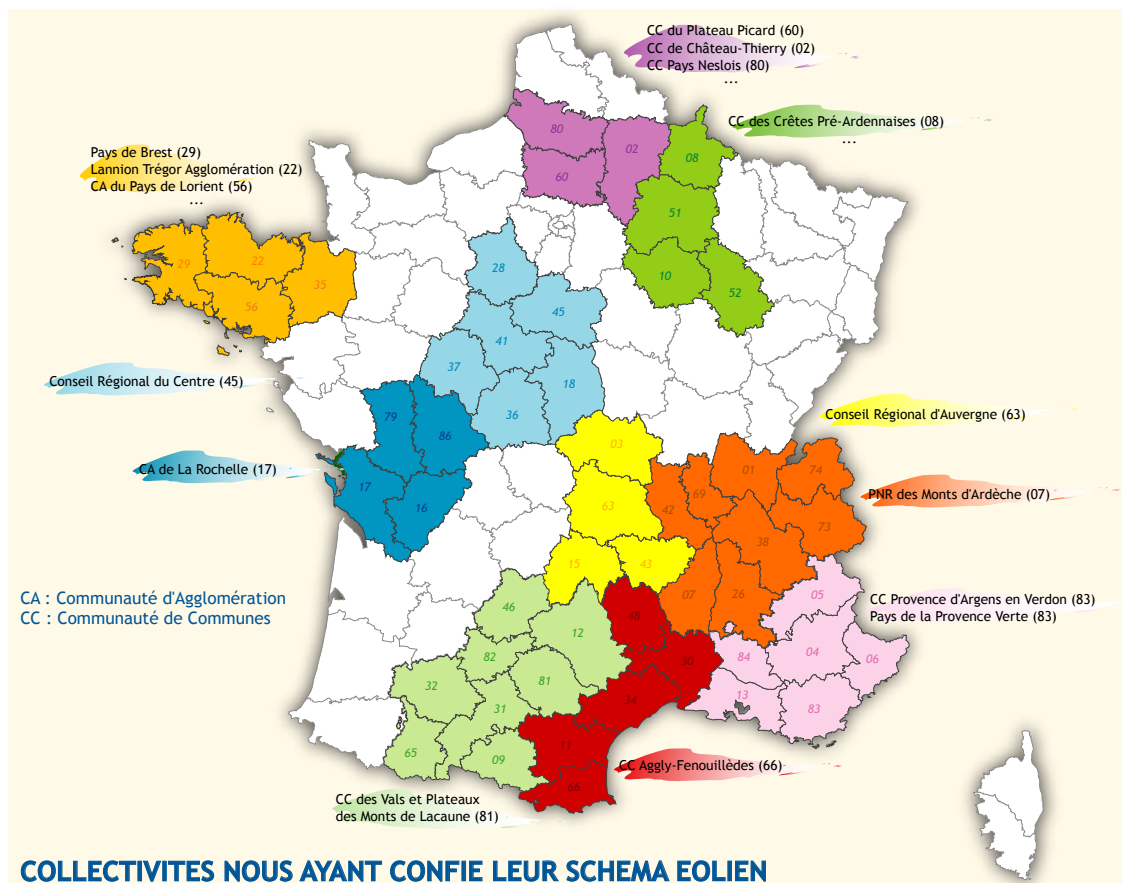
Un schéma éolien ne doit pas être perçu comme un frein au développement des projets menés individuellement. Il doit au contraire constituer un moyen efficace d'optimiser le développement de la filière éolienne au sein d'un territoire.



Une démarche territoriale appréciée

Energies et Territoires Développement revendique un rôle d'**expert indépendant** dans le monde éolien du fait de sa non affiliation à des constructeurs ou opérateurs éoliens. Notre société n'est pas porteuse de projet. De ce fait, notre intervention garantit une prestation de conseil objectif quant aux solutions de développement de la filière éolienne sur votre territoire.

Plus de **700 MW** éoliens ont été programmés par ETD dans le cadre de schémas de développement éolien.



Siège social

Pôle d'innovation de Mescoat - 29800 LANDERNEAU
T : +33 (0)2 98 30 36 82 - F : +33 (0)2 98 30 35 13

Agence Nord

43 rue Alexandre Dumas - 80000 AMIENS
T : +33 (0)3 22 46 99 07 - F : +33 (0)3 22 46 99 07

Agence Sud

Télépôle - 27 rue Langénieux - 42300 ROANNE
T : +33 (0)4 77 23 78 20 - F : +33 (0)4 77 23 78 46

infos@etd-energies.fr
www.etd-energies.fr